

Le 6 juillet 2020

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **SIXIÈME jour du mois de JUILLET de l'an deux mille VINGT**, via vidéoconférence.

**SONT PRÉSENTS:** Mesdames Louise Hébert et Mary Cartmel ainsi que Messieurs Jean DesRosiers, Christian Laporte, Pierre Martineau et Andrew Retchless.

**TOUS FORMANT QUORUM** sous la présidence de la mairesse Francine Caron Markwell.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Me Josiane Hudon, est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Francine Caron Markwell procède à l'ouverture de la séance, il est 17h45.

20-07-721

### 1.1 Séances du conseil à huis clos et par vidéoconférence

**ATTENDU** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**ATTENDU** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 3 juin 2020;

**ATTENDU** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

**ATTENDU QUE** selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance vidéoconférence;

***Il est proposé par le conseiller Andrew Retchless  
Appuyé par Pierre Martineau  
Il est résolu***

**QUE** la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

ADOPTÉE

20-07-722

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

***Il est proposé par la conseillère Mary Cartmel  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu***

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

20-07-723

## 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

***Il est proposé par la conseillère Louise Hébert  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu***

**QUE** les procès-verbaux des séances du 1<sup>er</sup> et du 25 juin 2020 soient adoptés tels que déposés.

ADOPTÉE

#### **4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL**

#### **5. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG**

##### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- **VÉLO** : nouvelle carte 2020-2021 à l'imprimerie Promotion de 6 différents parcours.
- **FRR** (Fonds région ruralité) : appel de projets du 18 juin au 18 septembre. Une séance d'information a eu lieu le 25 juin, L'analyse sera faite par le comité pour une adoption prévue à la réunion du 21 octobre. Un montant de 700,000\$ est disponible pour cette année.

##### **AMÉNAGEMENT**

- Révision du schéma : un mandat d'accompagnement a été octroyé à la firme BC2 au montant de 9200\$
- Un mandat de cartographie de l'occupation du sol a aussi été octroyé à la firme horoma AI au montant de 7987\$
- Consultation publique écrite aura lieu du 9 au 23 juillet concernant le projet de règlement 12-19. Un avis public paraîtra dans le Reflet et sera envoyé aux municipalités.

##### **ENVIRONNEMENT**

- Révision du plan d'action en environnement :  
Novembre: Consultations, Décembre: Bonification et présentation au CCDD  
Janvier2021 : Adoption au conseil.  
Mandat pour le suivi du projet concernant la moule zébrée
- Sensibilisation et communication

La MRC travaille sur la révision des pancartes de réglementation aux descentes de bateaux du lac Memphrémagog. Les pancartes devraient être livrées aux municipalités vers la fin juin ou le début du mois de juillet.

Le début de la campagne de sensibilisation sur les EEEA est prévu pour la fin juin et se terminerait à la fin de la période estivale.

Le programme de remboursement pour l'achat d'un composteur domestique ou d'un baril récupérateur d'eau de pluie est toujours disponible à la MRC. Le détail du programme est disponible sur le site Internet de la MRC (<https://www.mrcmemphremagog.com/gestion-du-territoire/gestion-matieres-residuelles/#composteur>).

##### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- **Encadrement des chiens**

Le directeur de la SPA est venu présenter son projet de règlement aux membres du comité sécurité publique pour l'encadrement des animaux domestiques. Toutefois il devra revenir avec quelque chose de plus synthétisé.

- **Enveloppe financière liée à la légalisation du cannabis**

Le gouvernement a prolongé de 6 mois le délai d'utilisation des sommes à cause de la pandémie. La MRC et la Ville de Magog ont donc jusqu'au 30 juin 2021 pour investir la totalité des fonds.

- **Cadets de la SQ**

La MRC de Memphrémagog aura deux cadets qui patrouilleront le territoire cet été.

##### **SÉCURITÉ INCENDIE**

- **Schéma de couverture de risques incendie**  
Le coordonnateur poursuit son accompagnement des services incendie afin de mettre à jour certaines données qui figurent dans le projet de SCRI

à la demande du MSP (cartographie, effectifs, numérotation des casernes, flotte des véhicules).

- **SUMI**

Le coordonnateur travaille à la mise à jour des données (Bottin pour les mesures d'urgence) du SUMI (PLIU)

## **VARIA**

Plusieurs citoyens appellent à la MRC concernant INTERNET Haut Débit, dès que l'information sera connue elle nous sera transmise.

## **6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

## **7. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS**

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

## **8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **8.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis**

Le rapport des permis émis du mois de juin est déposé aux membres du conseil.

### **8.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière**

Le rapport d'inspection forestière du mois de juin est déposé aux membres du conseil.

### **8.3 Dépôt du Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme**

Le procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme du 10 juin dernier est déposé aux membres du conseil.

**20-07-724**

### **8.4 Demande de PIIA pour le lot 4 922 108 – 25-27 chemin Cedar Cliff**

**ATTENDU QUE** le propriétaire du lot 4 922 108 sise au 25-27 chemin Cedar Cliff, zone Rd-1, a présenté un projet de rénovation concernant les garde-corps;

**ATTENDU QUE** la zone visée est soumise à un plan d'implantation et d'intégration architecturale type 2 (P.I.I.A.-2) ;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif en urbanisme a pris connaissance des faits et recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande de PIIA;

***Il est proposé par la conseillère Mary Cartmel***

***Appuyer par le conseiller Jean DesRosiers***

***Et résolu***

**QUE** le conseil municipal appuie la recommandation du comité consultatif en urbanisme et accepte la présente demande de PIIA telle que déposée.

ADOPTÉE

**20-07-725**

### **8.5 Demande de PIIA pour le lot 4 923 133 – 2749 chemin Fitch Bay**

**ATTENDU QUE** le propriétaire du lot 4 923 133 sise au 2749 chemin Fitch Bay, a présenté un projet d'ajout de galerie dans la cour arrière, lequel est situé dans la zone Cb-1;

**ATTENDU QUE** la zone visée est soumise à un plan d'implantation et d'intégration architecturale type 1 (P.I.I.A.-1) ;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif en urbanisme a pris connaissance des faits et recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande de PIIA;

***Il est proposé par le conseiller Andrew Retchless***

***Appuyer par la conseillère Mary Cartmel***

***Et résolu***

**QUE** le conseil municipal appuie la recommandation du comité consultatif en urbanisme et accepte la présente demande de PIIA telle que déposée.

ADOPTÉE

**8.6 Règlement no 438-2020 amendant le règlement de permis et certificats no 216-2001 de la municipalité du Canton de Stanstead – Avis de motion et dépôt**

Le conseiller Christian Laporte donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le no 438-2020 amendant le règlement de permis et certificats n° 216-2001 de la Municipalité du Canton de Stanstead sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de permis et certificats afin d'ajouter l'exigence de produire un plan de la délimitation des milieux hydriques (lac, cours d'eau et milieux humides) pour toute nouvelle construction principale, pour tous les travaux de remblai et déblai, l'aménagement d'un chemin et pour les travaux dans la rive ou le littoral d'un lac ou d'un étang artificiel.

Dépôt du projet de règlement est effectué, lequel est disponible dès maintenant pour consultation.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet de règlement au plus tard trois jours avant la séance et renoncent à sa lecture.

**9. ENVIRONNEMENT**

20-07-726

**9.1 Contribution financière à la MCI au projet Prévention et contrôle de plantes exotiques envahissantes sur le territoire de la municipalité du Canton de Stanstead**

**ATTENDU QUE** Memphrémagog conservation inc. (MCI) a présenté une demande d'assistance financière pour le projet de *Prévention et contrôle de plantes exotiques envahissantes sur le territoire de la municipalité du Canton de Stanstead*;

**ATTENDU** la recommandation favorable du CCE;

**ATTENDU QUE** la municipalité est sensible à cette problématique;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau***

***Appuyé par le conseiller Christian Laporte***

***Il est résolu***

**QUE** le conseil contribue pour un montant en argent de 4 000\$ à MCI relativement au projet de *Prévention et contrôle de plantes exotiques envahissantes sur le territoire de la municipalité du Canton de Stanstead*.

**QUE** le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire 02 47000 990.

ADOPTÉE

**10. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE**

20-07-727

**10.1 Demande d'aide financière pour le projet de rénovation du pont couvert déposée dans le cadre du programme Aide aux immobilisations –Volet 1 Restauration de biens patrimoniaux au Ministère de la Culture et des Communication**

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite réaliser le projet de rénovation du pont couvert (pont Narrows);

**ATTENDU QUE** le pont est un bien patrimonial classé en vertu de la *Loi sur le Patrimoine culturel*;

**ATTENDU QUE** le Ministère de la Culture et des Communications dispose d'un programme d'aide financière;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte  
Appuyé par le conseiller Andrew Retchless  
Il est résolu***

**QUE** le conseil de la municipalité du Canton de Stanstead désire :

- déposer une demande d'aide financière dans le programme *Aide aux immobilisations –Volet 1 Restauration de biens patrimoniaux au Ministère de la Culture et des Communication* pour la réalisation du projet de rénovation du pont couvert;
- mandater Mme Josiane Hudon à signer toute documentation officielle, incluant la convention d'aide financière à intervenir;
- assumer sa part dans la réalisation du projet;
- assumer ou trouver une source de financement ne provenant ni directement ou indirectement du Québec ou du Canada, le cas échéant, pour l'ensemble des coûts non-admissibles incluant tout dépassement des coûts éventuels;

ADOPTÉE

20-07-728

**10.2 Installation d'une caméra à l'abri postal au Carré Copp**

**ATTENDU** le dépôt de matières résiduelles indésirables et inappropriées à l'abri postal au Carré Copp, il y a lieu d'y installer une caméra de surveillance;

***Il est proposé par la conseillère Mary Cartmel  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil autorise l'achat et l'installation d'une caméra résistante aux intempéries fournie et installée par Informatique ASR au montant d'environ 800\$ plus les taxes applicables, avec un frais d'internet mensuel de 37\$.

**QUE** le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire concerné.

ADOPTÉE

**11. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION**

20-07-729

**11.1 Approbation des comptes payés et à payer**

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par la conseillère Louise Hébert  
Il est résolu***

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis pour le mois de juin 2020, et autorise la directrice générale à payer du fonds général les comptes fournisseurs pour le mois de juillet conformément à la liste approuvée.

Total des comptes payés :	47 056.44 \$
Total des comptes à payer :	61 146.75 \$

**QUE** le conseil approuve la liste des salaires pour le mois de juin 2020, pour un montant de 38 057.61 \$.

ADOPTÉE

### **11.2 Rapport des délégations de pouvoir**

Le rapport des délégations de pouvoirs de la directrice générale et du responsable de la voirie et des infrastructures sont déposés auprès des membres du conseil.

- Rapport de la directrice générale : 0 \$
- Rapport du responsable de la voirie et infrastructures : 8 176,48 \$

20-07-730

### **11.3 Embauche de Nancy Vanasse à titre d'adjointe administrative – poste temporaire – modification à son contrat**

**ATTENDU QUE** le conseil embauchait en juin dernier Mme Nancy Vanasse à titre d'adjointe administrative pour un poste temporaire à raison de 2 jours par semaine, le tout conformément à la résolution no 20-06-709;

**ATTENDU QUE** Mme Vanasse serait disponible pour travailler à temps plein prochainement et qu'il est souhaitable qu'il en soit ainsi;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier son contrat pour refléter cette nouvelle réalité;

***Il est proposé par le conseiller Andrew Retchless  
Appuyé par la conseillère Louise Hébert  
Il est résolu***

**QUE** le contrat de Mme Nancy Vanasse soit modifié afin d'y indiquer qu'elle est embauchée à temps plein dès que la situation le permet, de façon temporaire toujours.

ADOPTÉE

## **12. HYGIÈNE DU MILIEU**

## **13. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

20-07-731

### **13.1 Abrogation de la résolution no 20-06-712**

***Il est proposé par la conseillère Mary Cartmel  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil abroge la résolution no 20-06-712.

ADOPTÉE

20-07-732

### **13.2 Règlement 437-2020 intitulé : " Règlement décrétant une dépense de 2 409 430\$ et un emprunt de 1 900 000\$ pour la construction de la caserne incendie" – reprise de la procédure référendaire**

**ATTENDU QUE** la municipalité a adopté le règlement 437-2020 intitulé : " Règlement décrétant une dépense de 2 409 430\$ et un emprunt de 1 900 000\$ pour la construction de la caserne incendie" en date du 6 mars dernier;

**ATTENDU QUE** l'état d'urgence sanitaire était déclaré en date du 13 mars 2020 sur tout le territoire québécois et que par la suite l'arrêté 2020-008 du 22 mars 2020 mentionnait qu'aucun scrutin référendaire ne pouvait être tenu à compter de cette date;

**ATTENDU** le décret en date du 7 mai 2020 (2020-033) suspendant toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme

municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, sauf si le conseil en décide autrement;

**ATTENDU QUE** le conseil désire reprendre le processus référendaire à l'égard du règlement d'emprunt 437-2020;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau***

***Appuyé par le conseiller Andrew Retchless***

***Il est résolu***

**QUE** le conseil reprend le processus référendaire du règlement d'emprunt 437-2020 intitulé : "Règlement décrétant une dépense de 2 409 430\$ et un emprunt de 1 900 000\$ pour la construction de la caserne incendie" là où il était rendu, soit à la tenue du registre.

**QUE** la directrice générale publie l'avis concernant le registre dans les jours qui suivent la présente résolution.

ADOPTÉE

#### **14. LOISIRS ET CULTURE**

20-07-733

##### **14.1 Embauche d'un préposé aux rampes de mise-à-l'eau**

**ATTENDU QUE** deux plages horaires des rampes de mise à l'eau se sont libérées et qu'il y a lieu d'embaucher une autre personne pour effectuer ces heures;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau***

***Appuyé par la conseillère Mary Cartmel***

***Il est résolu***

**QUE** le conseil embauche M. Colin Heath à titre de responsable des rampes de mise-à-l'eau pour la saison 2020, aux conditions prévues aux contrats de travail, discutées et convenues avec les membres du conseil.

**QUE** le conseil autorise et mandate la Mairesse ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat de travail.

**QUE** le montant des dépenses est approprié à même les postes budgétaires concernés.

ADOPTÉE

20-07-734

##### **14.2 Nomination d'une autre personne chargée de l'application des règlements concernant les rampes de mise-à-l'eau et du stationnement de Georgeville et Fitch Bay**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit prévoir par résolution du conseil municipal les personnes qui seront chargées de l'application des règlements concernant les rampes de mise-à-l'eau de Georgeville et Fitch Bay, le tout en vertu de l'article 32 du règlement no 298-2007 sur l'utilisation du Quai de Georgeville ainsi que de l'article 2 paragraphe h) du règlement no 227-2002 concernant les nuisances contre l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes et de l'application du règlement d'interdiction de stationnement, ainsi que du règlement 428-2019 concernant l'utilisation et la tarification des rampes à bateaux, des certificats de lavage et des stationnements situés au parc Forand et au Carré Copp;

***Il est proposé par le conseiller Jean DesRosiers***

***Appuyé par le conseiller Pierre Martineau***

***Il est résolu***

**QUE** le conseil nomme M. Colin Heath à titre de personne chargée de l'application des règlements no 298-2007, 227-2002 ainsi que du règlement 428-2019, et leurs amendements s'il y a lieu.

ADOPTÉE

**15. VARIA**

**16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les citoyens sont invités à poser leurs questions par écrit à propos des sujets à l'ordre du jour.

**20-07-735**

**17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

La levée de la séance est proposée par le conseiller Andrew Retchless, il est 18h10.

---

**Mme Francine Caron-Markwell**  
**Mairesse**

---

**Me Josiane Hudon**  
**Directrice générale et secrétaire-**  
**trésorière**